RÉSERVATION À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET/OU DE LOISIRS

Toutes les informations obligatoires (marquées d'un *, comme : « Mon Profil », « Mon Foyer », « Mes Enfants » et « Mes informations scolaires », doivent être préalablement renseignées sur votre compte Portail Familles.

Comment réaliser une réservation à l'accueil périscolaire et/ou aux accueils de loisirs ?

Rendez-vous dans la rubrique « Mes réservations », cliquez sur « Ajouter », sélectionnez l'enfant dans « Usager » puis l'établissement, le mode d'accueil et la période d'ouverture avec le menu déroulant.
Cliquez sur la date correspondante puis sur « Nouvelle présence » et choisissez parmi les choix proposés.
Vous pouvez « Recopier la sélection » afin de dupliquer votre demande sur d'autres dates. Validez votre réservation en cliquant sur « Valider » puis cliquez sur « Suivant ».
Le récapitulatif apparait, cliquez sur « Valider » pour finaliser la réservation.
Vous pouvez réserver ou annuler les jours de présence à l'année ou ponctuellement.

Comment savoir que ma réservation ou mon annulation ait bien été validée ?

Vous recevrez un mail récapitulatif de votre demande.
Je n'ai pas reçu le mail de confirmation ?

-Vérifiez si le mail de confirmation n'est pas arrivé dans les courriers indésirables (SPAM).
-Vous n'avez pas validé votre demande et elle n'est pas prise en compte.

Comment annuler une réservation ?

Rendez-vous dans la rubrique « Mes réservations » et choisissez la date que vous souhaitez annuler puis « Valider ».
Cliquez sur « Suivant ». Le récapitulatif apparait, cliquez sur « Valider » pour finaliser la réservation.
Vous pouvez réserver ou annuler les jours de présence à l'année ou ponctuellement.

Je suis hors délai et j'ai besoin :

-de réserver. Comment procéder ?

Hors délai, le portail bloque les réservations et les plages de réservation se grisent.
Pour toute réservation hors délai, vous devez contacter le directeur de la structure afin qu'il étudie votre demande en fonction des places disponibles et de l'encadrement.

-d'annuler. Comment procéder ?

Pour toute annulation hors délai, merci de prévenir la structure.

Je ne peux pas réserver. Pourquoi ?

En cas de création de compte, le Guichet des Familles doit valider votre dossier d'inscription pour pouvoir vous ouvrir les réservations. Cela peut prendre quelques jours.

-Votre dossier n'est pas à jour. Veuillez compléter les données manquantes indiquées en rouge.

-Votre enfant a moins de 3 ans ? Contactez le directeur de la structure afin d'échanger sur la possibilité d'accueil de votre enfant.

Quels sont les délais de réservation et d'annulation pour l'accueil périscolaire et l'accueil de Loisirs ? Y a-t-il des pénalités en cas de non-respect des délais ?

Vous pouvez retrouver les délais de réservation et d'annulation sur votre page d'accueil de votre compte Portail Familles dans la rubrique « Informations utiles ».

Mon enfant est malade et je ne peux pas annuler sur le portail car je suis hors délai. Comment procéder ?

Vous devez prévenir le directeur de la structure par mail, au plus tard le jour de l'absence.
Dans ce cas, l'annulation hors délai ne sera pas facturée.